



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 12 Novembre 2007

Ieng Sary et Ieng Thirith ont été arrêtés et amenés aux CETC aujourd'hui, le 12 Novembre 2007. Ils ont rencontré la Section d'Appui à la Défense pour sélectionner leurs Co-Avocats.

Ieng Sary a sélectionné un avocat Cambodgien, M. Ang Udom, pour le représenter devant les CETC. De 1994 jusqu'en 1997, M. Ang a travaillé comme avocat criminel au Projet de Défenseur Cambodgien et à l'Aide Juridique du Cambodge. Il dirige son propre cabinet d'avocat depuis 1999 et, depuis 2006, il est Directeur de l'Unité Juridique du Centre du Développement Social à Phnom Penh. M. Ieng a sélectionné deux Co-Avocats étrangers et la sélection finale aura lieu dans cette semaine.

Madame Ieng Thirith a sélectionné un avocat Cambodgien, M. Phat Pov Seang, pour la représenter devant les CETC. Depuis 1986, M. Phat est un enseignant à l'Université de Droit et de Sciences Economiques. M. Phat travaille comme avocat depuis 1997 dans plusieurs affaires criminelles et, depuis 2004, il est consultant juridique du Comité Législative et Judiciaire de l'Assemblée Nationale.

Madame Ieng Thirith a sélectionné aussi Diana Ellis QC comme son Co-avocat étranger. Mlle Ellis a été admise au Barreau d'Angleterre et du Pays de Galles en 1978 et nommée comme Queen's Counsel en 2001. Elle a beaucoup d'expériences dans des sérieux procès criminels. Notamment, Mlle Ellis a été avocat de Ferdinand Nahimana au Tribunal Pénal International pour le Rwanda ; c'était le premier procès qui s'est déroulé devant le tribunal international pour le chef d'accusation relatif au rôle du média dans la commission de génocide.

Ces deux personnes mises en examen ont déclaré qu'ils n'ont pas de moyens pour payer leurs Co-Avocats. Ainsi, leur équipe de défense sera payée par le Plan d'Aide Judiciaire des CETC au moment où cette déclaration est examinée.